

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

**Absents excusés** : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

**Absents** : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

**Madame Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

---

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS.**

Monsieur le Maire expose qu'en séance du Conseil Municipal du **1<sup>er</sup> juillet 2025**, les membres de l'assemblée délibérante l'ont autorisé à nommer par arrêté les agents recenseurs, au titre du recensement 2026.

**Délibération n°87DL2025**  
**Séance du Conseil Municipal du**  
**18 décembre 2025**

Il précise que, pour les besoins dudit recensement, il est nécessaire de faire appel à trois vacataires.

Il rappelle que l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière destinée à rémunérer en partie les personnels affectés au recensement des logements et habitants (9.100,00 euros au titre de 2026).

Il propose de fixer la rémunération brute desdits agents recenseurs sur la base d'un forfait de 50,00 euros par demi-journée d'opération de recensement.

**Après avoir entendu cet exposé,**  
**Le Conseil Municipal**

1. autorise le recrutement des trois vacataires en sus des dix agents communaux nommés par arrêté du Maire pour l'opération de recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2025 ;
2. fixe la rémunération brute établie sur la base d'un forfait de 50,00 euros par demi-journée d'opération de recensement en tenant compte de l'importance du district et des tâches administratives correspondantes ;
3. précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 ;
4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le **18 décembre 2025**

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREUER, Secrétariat de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).